

REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2024-2025 (Scolaires)

Article 1 - Organisateur /objet du concours - Le CAUE 30 organise la 7^{ème} édition de son concours photographique annuel. Celui-ci a pour thème *Réinventer notre cadre de vie. Que prendre, que laisser ?* Il est complété par une journée de formation avec pratique photographique inscrite au Plan Académique de Formation (PAF) : PEAC Fabriquer des Images – 105086 Ma ville demain, CAUE Nîmes (20/11/24)

Article 2 - Conditions de participation - Le concours est gratuit et s'adresse à tous les élèves des écoles, collèges et lycées gardois. L'enseignant inscrit sa classe entière.

Article 3 - Thème – Les élèves sont invités à prendre des clichés dans les villes ou villages gardois de leur choix pour montrer ce qui, selon eux, pourrait **contribuer positivement au cadre de vie de demain.**

Quelques lignes explicatives et un court titre évocateur doivent accompagner chaque prise de vue. Ces éléments **sont d'une grande importance** pour préciser ce dont la seule photographie ne peut rendre compte.

Les productions (photo-titre-texte) montreront ce qu'il est important de garder, de multiplier ou bien ce qu'il faudrait supprimer ou éviter de développer pour **mieux vivre à l'avenir dans nos territoires.**

En lien avec des préoccupations sociétales ou des valeurs (écologie, mobilité, prise en compte du vivant, égalité, dignité, vivre-ensemble...), **les propositions pourront concerner des espaces publics, leurs aménagements, le patrimoine architectural, environnemental ou immatériel (traditions orales, arts, manifestations festives...), etc...**

Article 4 - Règles du concours - Ouverture du concours du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 21 février 2025.

Chaque classe peut adresser au CAUE de 1 à 4 photos chacune obligatoirement accompagnée d'un court texte (1 à 4 phrases) et d'un titre. Leur sélection sera issue d'un travail commun des enseignants avec leurs classes.

Les inscriptions se feront par internet sur le site www.les-caue-occitanie.fr/gard en téléchargeant le « règlement Scolaires » jusqu'au vendredi 31 janvier 2025.

Les photos sont à adresser au format numérique JPG à t.baumet@caue30.fr avant le 21 février 2025. **Pas de PDF, les appareils photo doivent être pré-réglés en Jpeg et au format HD 20Mo. Pour les téléphones, choisir Paramètres, Qualité de l'image, très fine ou Pleine Résolution.**

Article 5 - Conditions de validation du dossier :

- Photographies prises dans le Gard, respectivement assorties d'un titre et d'un court texte.
- Exclusion des photos en faible résolution, retravaillées et des photomontages ;
- Chaque photographie sera accompagnée de la fiche ci-dessous complétée ;
- Inscriptions sur le site www.les-caue-occitanie.fr/gard ;
- Pas plus de 2 auteurs ne doivent être mentionnés par photographie

Article 6 - Jury - Critères de sélection - Prix – un jury pluridisciplinaire évaluera les travaux réceptionnés au regard de plusieurs critères : inventivité, esthétique, qualité argumentative des textes, pertinence du titre. Les résultats seront communiqués par courrier et feront l'objet d'une soirée de remise des prix.

Article 7 - Promotion - Les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tout support et sans aucune indemnisation, les productions et résultats des travaux de tous les participants, leur nom et celui de l'établissement ou structure associative, à des fins de valorisation d'actions culturelles.

Article 8 - Loi Informatique et Libertés - Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978 et au règlement général pour la protection des données (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.



Fiche à joindre à chaque proposition (photo, titre, texte)

N° attribué lors de l'inscription :

Établissement scolaire :

Adresse complète de l'établissement :

Classe et discipline :

Chef d'établissement (nom et prénom) :

Enseignant (nom et prénom) :

Adresse mail personnelle (important) :

Adresse postale + commune (important pour courrier et invitation) :

Téléphone portable (important) :

(ces données privées ne seront pas divulguées et utilisées exclusivement dans le cadre du concours photo)

Lieu de la prise de vue (nom de la commune) :

Titre de la photographie (titre court ; le cliché numérique fourni utilisera ce même titre) :

Texte accompagnant la photo (5 lignes maximum) :

Texte résumant si besoin la démarche pédagogique, soulignant l'implication des élèves et présentant les éventuels intervenants partenaires de l'activité (5 lignes maximum) :

Auteur - Coordonnées complètes (très important pour courrier et invitation)

Nom et prénom : (préciser (F) pour Féminin ou (M) pour Masculin devant les prénoms)

Adresse postale + commune :

Adresse mail :

Téléphone :

Auteur 2 si nécessaire - Coordonnées complètes (très important pour courrier et invitation)

Nom et prénom : (préciser F pour Féminin ou M pour Masculin devant les prénoms)

Adresse postale + commune :

Adresse mail :

Téléphone :

Attestation sur l'honneur

- Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance, être en accord avec le règlement du concours et remplir toutes les conditions pour y participer.
- Je certifie que la photographie déposée est un original issu d'une production personnelle.

Fait à, le .../.../...